

Le DCP dérivant pour et par l'arène thonière tropicale

Un dispositif sociotechnique en débat

The drifting FAD for and by the tropical tuna arena. A socio-technical device under debate

El DCP derivante para y por el atún tropical. Un dispositivo sociotécnico en debate

Nastassia Reyes et Manon Airaud



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rac/27205>

ISSN : 1760-5393

Éditeur

Société d'Anthropologie des Connaissances

Ce document vous est offert par Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)



Référence électronique

Nastassia Reyes et Manon Airaud, « Le DCP dérivant pour et par l'arène thonière tropicale », *Revue d'anthropologie des connaissances* [En ligne], 16-2 | 2022, mis en ligne le 01 juin 2022, consulté le 07 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rac/27205>

Ce document a été généré automatiquement le 1 juin 2022.



Les contenus de la *Revue d'anthropologie des connaissances* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le DCP dérivant pour et par l'arène thonière tropicale

Un dispositif sociotechnique en débat

The drifting FAD for and by the tropical tuna arena. A socio-technical device under debate

El DCP derivante para y por el atún tropical. Un dispositivo sociotécnico en debate

Nastassia Reyes et Manon Airaud

Introduction

- 1 Attirés par la présence d'objets flottants à la surface des mers, les thons développent, au moins temporairement, un comportement d'agrégation et d'association à ces objets. Depuis l'Antiquité¹ les marins pêcheurs tirent profit de cette caractéristique comportementale d'agrégation des poissons pélagiques² sous des objets flottants pour soutenir leur capacité à trouver le poisson (Taquet, 2004). Propres à la pêche thonière à la senne³, les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dérivants réduisent le temps imparti à la recherche du poisson en mer, viennent assurer une productivité minimum des navires et augmenter les rendements des campagnes de pêche⁴. Dans l'océan Atlantique, le mode de pêche sous objets flottants dérivants par les marins thoniers tropicaux à la senne date du début des années 1980 (Marsac *et al.*, 2014). Depuis lors, ces marins équipent d'instruments de détection des objets trouvés en mer ainsi que des objets artificiels construits par et pour cette pêcherie, préalablement confectionnées à terre puis mis à l'eau depuis les navires. Cette invention naît de la rencontre entre des besoins et des ressources techniques, scientifiques et économiques (Gille, 1978 ; Akrich, 1994). Dans l'océan Atlantique, l'activité de pêche thonière tropicale⁵ française se déploie en haute mer et dans les zones économiques exclusives⁶ de nombreux pays côtiers d'Afrique. Ses zones d'opérations s'étendent ainsi depuis la Mauritanie jusqu'à l'Angola. Elle vise à approvisionner le marché en produits de la mer

en majorité par l'acheminement de boîtes de conserve, notamment vers l'Europe. Employés comme l'un des moyens privilégiés d'accéder à un important volume de poissons, les DCP dérivants figurent aujourd'hui au cœur des débats sur l'état à long terme des ressources marines. Depuis les ports de pêche jusqu'aux instances internationales de gestion de la pêche, les acteurs de la pêche thonière tropicale se mobilisent autour des enjeux et des préoccupations entraînés par l'utilisation massive de ce dispositif. Dans l'objectif de contribuer à mieux cerner ces débats cet article propose de décrire ces objets dans leur dimension sociotechnique, c'est-à-dire leur dimension matérielle et technique, mais aussi les relations plurielles qu'ils entretiennent avec leur environnement biophysique et humain. Des relations qui, en retour, façonnent leur apparence et leurs usages (Akrich, 1989 ; 2006).

- 2 Les questions environnementales étant directement liées à l'encadrement et au contexte du travail à bord des navires, cet outil est l'objet de critiques de la part des professionnels de la pêche. Une de ces critiques revient à assimiler le métier de thonier sennear tropical au contact des DCP dérivants à une « activité de cueillette » : bien loin de l'image ancestrale, valorisée, valorisante et que certains revendiquent encore comme actuelle d'une pêche qui s'appuie aussi sur une « activité de chasse ». Par ailleurs, les dommages recensés par les opérateurs de la pêche (marins et entreprises de pêche, autorités portuaires), mais aussi par les halieutes, les représentants d'ONG et les États riverains renvoient à des registres de justifications hétérogènes concernant notamment les échouages sur les barrières de corail, la pollution marine, les prises accidentelles d'espèces vulnérables, l'avenir du métier de pêcheur au thon tropical, le statut potentiellement illégal de ces objets qui dérivent en mer, le changement des comportements migratoires et de reproduction des thons, l'augmentation des captures de juvéniles, ainsi que les volumes importants de prises accessoires⁷ non valorisées sur les marchés internationaux. La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (dont le sigle anglais est ICCAT) administre la gestion de la ressource thonière tropicale pour la région atlantique. Elle gère et (re)négocie, en fonction des savoirs scientifiques, les régulations spatiales et l'attribution à la hausse ou à la baisse des quotas appliqués sur ces ressources naturelles marines. À ce titre, en tant que lieu où s'établissent les recommandations et les mesures pour la gestion de ces outils, l'ICCAT est le théâtre principal des débats qui s'échafaudent autour des DCP dérivants.
- 3 L'utilisation controversée des DCP quant aux effets délétères de leur déploiement intensif sur le milieu maritime s'est aussi matérialisée dans les actes au travers d'initiatives et de projets qui ont largement contribué à la mise en débat des DCP : autolimitation des DCP par les armements français en 2012, campagne de l'ONG environnementaliste Greenpeace France à partir de 2014, réflexions des halieutes autour de la nomenclature visant à décrire et nommer les objets flottants (projet CECOFAD, 2014-2016, CECOFAD2 2017- 2019), projet de conception et de fabrication de DCP biodégradables (BioFad, 2016-2018), référencement et géolocalisation des échouages d'objets flottants (Imzilen, 2019 ; 2021), implication des membres de l'ICCAT et de l'ensemble des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) pour réguler leur usage à l'échelle internationale selon les différents océans. Le dispositif sociotechnique du DCP dérivant procède donc d'une dynamique de co-construction fondée sur les divers acteurs qu'il mobilise, la relative autonomie dont il dispose et la variété des espaces sociaux où il circule dans sa forme tant matérielle qu'immatérielle.

- 4 Le débat sur les DCP s'exprime dans un cadre collectif tout en évoluant dans un milieu suffisamment restreint et autonome pour que, d'une part, cela contraigne les adversaires à contrôler l'expression de leurs désaccords et, d'autre part, qu'elle soit maintenue au moins temporairement dans un cadre relativement confidentiel (Lemieux, 2007). Cette confidentialité repose notamment sur un accès limité aux espaces de régulation des DCP et aux navires de pêche. Elle a donc nécessité des négociations tant interindividuelles qu'institutionnelles pour la réalisation des terrains ethnographiques sur lesquels s'appuie cet article. Dans le cadre de nos recherches, nous avons levé ces remparts pour rencontrer via les techniques d'entretien et l'observation participante des personnes qui travaillent au sein de l'organisation internationale de l'ICCAT⁸, des ports de pêche de Concarneau (France), d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et à bord des navires⁹. L'accès aux instances internationales se fait sur accréditation ministérielle et sur validation par l'instance internationale de l'ICCAT. Les réunions ne sont pas rendues publiques, seuls les résultats des échanges sont officiellement publiés. La dimension très sélective du public qu'elle mobilise est, de plus, accentuée par la nature des savoirs qui l'anime, les connaissances en science halieutique détenant ici un rôle central dans l'évolution du débat technique et politique. Quant à l'expérience de vie à bord, celle-ci est réservée aux marins et aux observateurs et observatrices des pêches embarqués aujourd'hui sur une grande majorité des navires européens pour collecter des données d'observation et de statistiques de pêche. L'embarquement des membres d'équipage et de toute personne extérieure est toujours soumis à l'autorisation des responsables des entreprises de pêche. Cette approche par analyse croisée des discours et par analyse multiscalaire nous permet d'illustrer la pluralité des regards portés sur les DCP au sein de l'*arène thonière française*¹⁰. L'ethnographie développée ici a pour périmètre l'activité thonière tropicale française dans l'océan atlantique.
- 5 Quels sont les enjeux, les lieux où le DCP est manipulé et où sont discutées les infrastructures de connaissances (Star, 2010) qu'il mobilise et qu'il génère ? L'intérêt de mobiliser le concept d'objet sociotechnique pour parler des DCP est de rendre compte du caractère technique et biologique de la problématique qui entoure l'utilisation de cet outil, des énoncés performatifs et des relations que l'utilisation des DCP engendre autour d'elle. Par l'intéressement¹¹ qu'il suscite de la part des acteurs, le DCP permet également de poser la question du rapport entre société et technique en dépassant le déterminisme de l'un sur l'autre. De cette manière nous espérons contribuer à une compréhension affinée des relations que les êtres humains entretiennent avec les objets techniques et la place que ceux-ci tiennent dans notre monde quotidien.
- 6 Nous retracerons tout d'abord les vies multiples d'un DCP, depuis sa fabrication sur les quais du port de pêche d'Abidjan jusqu'aux savoirs qu'ils produisent et qui sont eux-mêmes producteurs d'interfaces multiples entre des acteurs parfois très éloignés. Le DCP met en relation le poisson, le marin et l'halieute. Nous verrons comment les manières dont l'objet est pensé, amélioré et façonné reflètent les relations que les acteurs entretiennent avec le dispositif, avec l'environnement de pêche qu'il produit et avec les objectifs d'exploitation qu'il permet. Dans une seconde partie nous verrons que la régulation de l'usage des DCP est aujourd'hui fermement soutenue par une grande majorité des acteurs d'une *arène thonière* traversée par des enjeux de divers ordres. Elle est notamment le fruit d'une concurrence entre États pour l'accès aux ressources thonières. À ce titre, la gouvernance qui s'élabore sur ces dispositifs nécessite de renseigner la pluralité des représentations qui anime l'objet. Le DCP se présente comme

un modèle qui fait de la technologie une construction éminemment sociale, et dont le statut change en fonction des événements et des circonstances tant économiques, sociales, politiques, environnementales ou juridiques. Le DCP acquiert une certaine permanence existentielle - plutôt qu'interdit il fait l'objet d'un usage limité - participant à définir en retour les pratiques humaines au sein de cette pêcherie industrielle.

Les vies multiples des DCP

- 7 Objet conçu et fabriqué par l'homme, le DCP dérivant est fait d'assemblages de matériaux rudimentaires et techniques qui multiplient les liens entre les sciences naturelles et la société des pêcheurs concernés. La description de ses attributs est incontournable pour comprendre ce qu'il représente dans un « univers de sens et de logiques sociales (...) dont [il est] partiellement constitutif » (Lemonnier, 1996, p. 23). Dans le but non pas de proposer une représentation unique de l'objet DCP mais bien de rendre compte de la complexité des agencements qu'ils font naître, cette première section propose d'écrire l'histoire d'un DCP fabriqué à Abidjan et embarqué par un navire de la flotte française. Retracer une histoire parmi d'autres, néanmoins révélatrice de la réalité matérielle et circulante des autres DCP, devrait ainsi permettre d'approcher le rôle actif de ces objets dans des assemblages plus vastes. Il est important, entre autres, de mentionner celui du navire qui inclut d'autres instruments et objets d'aide à la pêche tels que les radars oiseaux, les sonars, les sondeurs et les jumelles. Depuis leur aspect matériel jusqu'aux informations qu'ils permettent d'acquérir, l'exposition à suivre d'un type d'assemblage pour la production de DCP aide à décrire les qualités qui en font un objet si convoité et décrié. En produisant un certain nombre d'informations les DCP permettent une plus grande connaissance de leur environnement maritime immédiat. Ils supportent alors l'idée soutenue par nombre d'acteurs de l'arène thonière d'une « meilleure exploitation » des thonidés. L'adjectif mélioratif apposé à l'idée d'exploitation est doté de l'ambiguïté caractéristique des tensions entre exploitation et durabilité qui parcourent ce secteur industriel : meilleure au sens de bonne, mais aussi de plus grande. À la qualité, respectueuse de l'environnement et du métier, vient s'affronter la quantité des volumes de poissons débarqués permis par cet outil d'aide à la pêche. Les DCP font ainsi l'objet d'attentions multiples qui débordent bien au-delà des océans et des navires, à bord cette fois-ci des laboratoires de recherche, des entreprises de pêche et des instances de régulation de la pêcherie.

Des objets rudimentaires et sophistiqués

- 8 Le DCP présente deux composantes principales : la plus rudimentaire, l'*épave*, aussi appelée *radeau*, se technicise et devient très sophistiquée dès lors qu'elle est accompagnée de la seconde composante, la *balise*. Des années 1980 à aujourd'hui et à la faveur des travaux menés par des entreprises privées en recherche et développement en matière de technologies de géolocalisation et de détection à longue distance, les *bouées* (autre nom communément employé pour désigner les balises) ont connu une succession importante d'innovations. Ces dernières ont rendu les DCP « dangereusement efficaces » (Taquet, 2004, p. 19). Selon un chercheur en sciences halieutiques, ce sont les bouées qui ont réellement permis « le développement de la pêche

sous objet flottant ». Sans elles, les radeaux seraient d'une utilité équivalente à celle de tout objet trouvé en mer au hasard de la route.

- 9 Ces bouées sont composées de balises GPS et d'échosondeurs qui permettent de fournir, à distance, des informations sur la « vie » du DCP : sa localisation qui permet aussi d'établir grâce à l'analyse de sa dérive une cartographie en temps réel des courants océaniques, la présence de la biomasse sous l'épave, la vitesse du vent à l'endroit de sa position, et d'autres données océanographiques¹². Ces informations, transmises par voie satellite, consultables immédiatement par les navires et leur armement, alimentent les bases de données des halieutes qui serviront ensuite la production de savoirs scientifiques. Bond technologique phénoménal, les bouées-échosondeurs sont intégrées au dispositif depuis les années 2010. Les balises, vues par milliers sur les logiciels développés par leurs fabricants¹³, représentent un coût d'investissement non négligeable (entre 800 et 1000 euros chacune).
- 10 Revenons au radeau, structure conçue et fabriquée pour flotter et dériver à la surface de l'eau, que les marins équipent d'une de ces bouées avant de les déployer en mer à l'aide d'une grue. Cette structure, fabriquée avec des moyens rudimentaires, est composée différemment selon l'entreprise de pêche (armement) qui la commande. Sur les quais du port de pêche d'Abidjan (Côte-d'Ivoire), l'entreprise d'appui et de soutien à la logistique des navires de pêche français (appelée entreprise de consignation) est chargée depuis les années 2010 – période d'explosion du nombre de DCP utilisés – par les armements concarnois de superviser et de mettre en œuvre la production des radeaux. Les entreprises de consignation s'occupent de la logistique des escales des navires et du recrutement des marins ressortissants de la Côte d'Ivoire et des états limitrophes. Il en est de même pour les entreprises de pêche espagnoles qui ont leurs propres prestataires entreprises de consignation, et dont les radeaux sont fabriqués sur le même quai appelé localement « quai DCP ». Sur une grande dalle de béton, ancien quai thonier avant la construction en 2015 du quai actuel de débarquement des thoniers senneurs, sous un soleil de plomb dont seules quelques guérites disséminées par-ci par-là peuvent protéger les hommes qui y travaillent, les radeaux se montent et se déploient, dans un tout premier temps, à terre.

Figure 1 : Éléments d'un DCP : la traîne et le radeau



Photo de gauche : des traînes déroulées au sol, avec leurs panneaux de chute de filet blanc, tendus par des tiges de bambous auxquelles sont amarrés des sacs de sel blanc, le tout lié par un bout central noir et agrémenté de feuilles de coco.

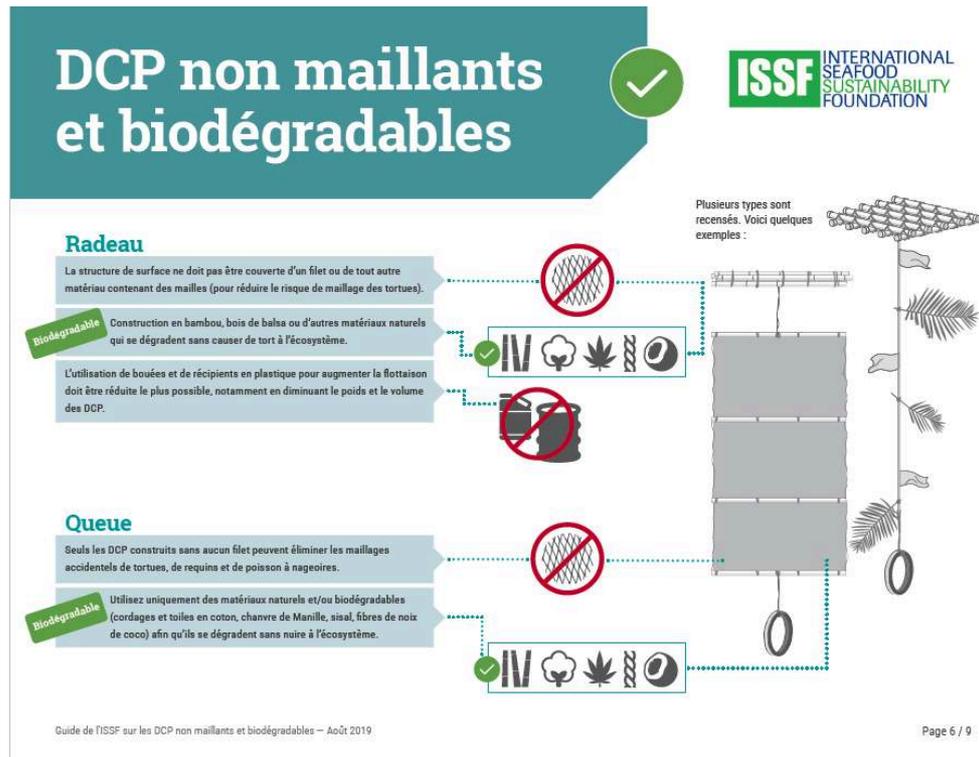
Photo de droite : empilement de radeaux prêts à être livrés aux navires.

Crédits photographiques : Manon Airaud

- 11 Les DCP destinés aux navires français sont fabriqués à partir de cadres en tiges de bambous achetées en brousse et sur les marchés locaux du côté d'Azopé, d'Agboville, d'Aboisso et de Dabou. D'autres tiges de bambous viennent consolider la structure et donnent forme au radeau. Des flotteurs en liège sont positionnés aux quatre coins du cadre, recouvert ou non d'une bâche plastique. Fabriquée à part, une « traîne » (appelée « queue » dans le schéma présenté plus bas) y sera associée par les marins à bord des navires : elle est composée de panneaux de chutes de filet de couleur blanche d'une maille de 6 cm, tendus par des morceaux de bambous espacés de deux mètres et reliés par un bout (cordage) central noir. Pour tomber vers les profondeurs, ce bout est lesté à son extrémité à l'aide d'une pièce de métal qui fait ancre flottante. Tout du long de cette traîne d'une longueur variant de 60 à 80 mètres, des sachets blancs et des filins de plastique de couleurs vives, appelés « crystal » viennent customiser les traînes pour « attirer le poisson » ou, autrement dit, pour le leurrer. Une partie de ces matières est issue de pratiques de récupération par les « équipes DCP » : les sachets blancs sont ceux du sel qu'embarquent les navires pour produire le mélange d'eau et de sel (saumure) utilisé pour la conservation du poisson ; quant aux lièges et aux boutes, ils proviennent des chutes de sennes réparées sur les quais. Lorsque ces matériaux ne sont pas issus de cette récupération, ils arrivent par containers depuis Concarneau jusqu'à Abidjan.
- 12 La fabrication des DCP décrit ici pour les navires français qui opèrent dans l'océan Atlantique poursuit *a priori* les préconisations d'un certain nombre de démarches pour réduire la pollution marine et le maillage d'espèces associées aux bancs ou aux radeaux (telles que les requins ou les tortues). Ces démarches¹⁴ ont abouti au design (figure 2 ci-dessous) de DCP non maillants ou faiblement maillants et/ou composés de matériaux

biodégradables. Les réflexions autour d'un moindre impact des DCP dérivants sur les écosystèmes continuent de suivre leur cours, alors que l'application des préconisations qui en résultent est limitée car trop peu contraignante. L'image de la traîne présentée plus haut ne répond par exemple pas à l'objectif d'élimination de mailles, mais elle suit les préconisations minimales de mailles de petite taille (6 cm).

Figure 2 : Schéma et composition de DCP non maillants et biodégradables



L'ISSF (International Seafood Sustainability Foundation), un conglomérat de conserveurs, a publié en août 2019 un « Guide sur les DCP non maillants et biodégradables, pratiques exemplaires à l'intention des pêcheurs, ORGP, gouvernements et propriétaires de navires ». Le document appelle à des préconisations dans l'usage des DCP ; préconisations dont l'application n'est aujourd'hui pas réglementée.

- 13 Une fois livré au bateau, le radeau est stocké à l'avant du navire. En mer, entre deux quarts de veille aux jumelles, les navigants y amarrent une traîne. Une fois mise à l'eau, la partie supérieure de la structure sera colonisée par la flore marine, et sous elle s'agrègent bancs de poissons et espèces associées au bout de plusieurs jours, semaines ou mois. Devant ces agrégations plus ou moins durables dans le temps, les marins constatent des qualités différentes de DCP selon leur design et, dès lors, des capacités inégales à plus ou moins « crocher » le poisson. Le choix du design et des matériaux sont la manifestation de techniques cynégétiques qui héritent de pratiques d'imagination, d'observations et de proximité avec les poissons. Le savoir-faire pour la construction du radeau d'un DCP s'appuie sur une relation de prédation qui engage un art de la *mêtis* (Artaud, 2020) et qui font des DCP dérivants des leurres pour le poisson (Airaud, 2021).

Informations et agrégations convoitées, objets délaissés et dépréciés

- 14 Un DCP peut avoir plusieurs fins de vie, et les deux composantes décrites plus haut ne vivent pas les mêmes traitements. Le DCP (épave + bouée) peut échouer, couler, être perdu et oublié quand il dérive au-delà des zones de pêche habituellement fréquentées par les senneurs. La bouée peut être récupérée alors que le radeau est le plus souvent laissé seul à l'eau, entraînant aujourd'hui des débats autour des dommages liés aux échouages, de la pollution marine liée à la dégradation des objets en mer, et des solutions à apporter comme celle par exemple de leur récupération. Un équipage en pêche n'a jamais une emprise totale sur un DCP une fois qu'il est mis à l'eau. Sa relation avec l'objet ne lui est jamais exclusive car le DCP est un objet qui, pour renseigner à distance, doit dans un tout premier mouvement échapper à son propriétaire initial : si les objets flottants n'appartiennent en principe à personne, les balises affichent l'immatriculation du bateau et sont considérées comme la propriété du navire qui l'a déployée à l'eau. Mais ce droit de propriété ne s'exerce que sur les bouées et les informations qu'elles produisent, donc sur la partie dématérialisée du DCP¹⁵. Cette qualité informationnelle octroie des attentions plus importantes pour les bouées : elles sont souvent récupérées puis remplacées par une bouée appartenant au bateau qui croiserait, par hasard, la route du DCP. Lorsqu'un patron pêcheur décide de remplacer sur un objet flottant à la surface des mers la balise d'un autre par une des siennes, il procède à une prise de contrôle sur les informations de la *vie en cours du DCP*. Les marins déposeront à terre, dans des « cimetières de DCP » dans les ports, les bouées ramassées, ou autrement dit « volées », qui ne leur appartiennent pas.
- 15 En produisant agrégations et informations disponibles à distance, les DCP mettent en relation le poisson et les marins pêcheurs. Parce qu'elle relève d'un rapport de prédation, cette relation mise en jeu par les DCP contribue à des rapports de force asymétriques : le DCP permet de tirer profit des comportements préexistants d'espèces sauvages, les thonidés, qui ne mesurent évidemment pas l'intentionnalité stratégique du dispositif que les humains lui assignent. Les DCP sont immédiatement utilisables par les poissons, alors que les marins doivent intentionnellement leur « assigner un usage » (Agamben, 2014, p. 217) et développer des savoirs pratiques associés à leur utilisation. La perspective DCP-centrée de cet article ne doit pas faire oublier, comme mentionné plus haut, que ces dispositifs s'intègrent aux stratégies de pêche des capitaines de pêche au côté de la veille aux jumelles¹⁶ et de l'utilisation des instruments de recherche (radars, sondeurs et sonars).
- 16 Même si l'on s'en tient à l'acception du terme DCP pour désigner les objets artificiels, il est intéressant de commenter le choix sémantique des adjectifs *artificiel* et *naturel* pour qualifier les objets flottants. À bord des navires, cette sémantique met la focale sur l'origine de l'objet par rapport au navire. Un objet est considéré artificiel lorsqu'il s'agit d'un engin fabriqué et déployé par les pêcheurs, et qu'il est naturel lorsqu'il provient du milieu végétal terrestre ou bien qu'il est issu de la pollution humaine. Cette opposition naît d'un souci de classification et de distinction entre les débris trouvés en mer et les radeaux fabriqués par la main de l'homme. Dans les enregistrements de données et les déclarations réglementaires à bord, que les opérations de pêche se produisent sous DCP ou sous des *objets flottants naturels*, le banc de poissons est appelé

banc objet. Cette taxinomie est en opposition aux *bancs libres*, qui désignent les bancs de poissons nageant librement sans être associés à un objet flottant.

- 17 Les informations livrées par les DCP dérivants réduisent le temps de recherche des bancs de poissons. Dans les zones de pêche qu'ils fréquentent, les capitaines et les seconds des thoniers senneurs consacrent un temps considérable à l'observation des mouvements des DCP et aux détections des échosondeurs. Malgré cela, à bord des thoniers français, la distinction entre bancs libres et bancs objets est la plus importante et les lettres de noblesse reviennent au premier et plus ancien mode de pêche qu'est celui sous bancs libres. Pour une majorité de marins, il donne en effet sens à la relation de prédation car le combat pour la capture du poisson lui « laisse sa chance »¹⁷ (Airaud, 2021). La pêche sous un banc objet prêt à être « cueilli » rappelle la dépréciation des opérations de pêche sur DCP, qualifiées - à l'aide d'une expression empruntées aux pêcheurs - de cueillette plutôt que de chasse. On voit bien que qualifier, c'est aussi « attribuer une qualité ». C'est l'ensemble de l'écosystème et des représentations que nous en avons qui entre en mutation au contact des « objets flottants artificiels », y compris celles relatives au métier de pêcheur. Les manières de qualifier les bancs de poissons, les objets flottants et le métier racontent bien un rapport entretenu avec l'environnement.

« Avant tu disais, c'est faute à pas de chance » : la production de savoirs multiples via les DCP

Après y a des choses qu'on peut expliquer. Aujourd'hui on a une vision de ces mouvements de masse grâce aux DCP. On comprend alors davantage de choses. Des fois tu pêches à côté d'un gars, lui il pêche sur un bambou, et toi t'es sur un baobab et il n'y a rien. Avant tu disais « c'est faute à pas de chance ». Aujourd'hui tu sais que le bambou il vient du sud, il est passé par une zone poissonneuse et pas le baobab qui vient du Nord. Et en fait tu es simplement à l'endroit où ces deux courants se croisent. (Théo, patron de pêche).

- 18 Les DCP dérivants sont le fruit de savoirs plus ou moins stables s'ils sont pratiques, scientifiques, technologiques. Néanmoins ils représentent aujourd'hui une source de données primordiales pour l'élaboration de la connaissance sur ces écosystèmes hauturiers difficiles à observer : des connaissances biologiques, éthologiques et écologiques des thonidés tropicaux et des espèces qui y sont associées.
- 19 À titre d'exemple historique, le programme européen « Fish Aggregating Devices as Instrumented Observatories » (FADIO) piloté au milieu des années 2000 par des chercheurs halieutes de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) avait comme objectif de « créer des observatoires des écosystèmes pélagiques associés aux DCP », via des protocoles d'observation de l'abondance et du comportement des thons agrégés sous des bouées instrumentées autonomes, les actuels échosondeurs. « Outre l'étude spécifique du comportement agrégatif de chacune des espèces rencontrées, l'accès à ces agrégations permet d'améliorer les connaissances biologiques sur toutes les composantes de l'écosystème pélagique hauturier », peut-on lire dans le communiqué du programme (Dagorn *et al.*, 2006). En ayant accès à l'ensemble des détections satellites d'une flottille, il est possible d'observer les déplacements de plusieurs milliers de DCP, donnant ainsi un ensemble d'informations sur l'environnement marin hauturier. « FAD's art currently only used for fishing purposes but we consider that they can also serve for meeting the needs of scientists and fisheries managers »¹⁸ (Moreno, 2016, p. 128).

- 20 Le phénomène agrégatif fait encore, en lui-même, l'objet d'hypothèses, et les environnements créés par les objets flottants restent largement méconnus sur le plan biologique. Cette précision permet d'évoquer l'incertitude des connaissances : une incertitude qui résulte, d'après Gabriel, halieute mathématicien de « *l'enchaînement et (de) l'emboîtement d'incertitudes liées au traitement de la donnée statistique, et (des) difficultés inhérentes à la recherche de poser un diagnostic sur un domaine qu'on ne peut pas étudier de façon exhaustive* ». C'est de cette instabilité que naissent les débats : les DCP sont convoités, utilisés massivement, sans pour autant pouvoir évaluer leurs effets sur l'environnement marin. Les incertitudes qui marquent l'état des connaissances scientifiques, du recueil des données à leur traitement, génèrent la polarisation de positionnements politiques et épistémologiques.

Mieux connaître pour mieux exploiter

- 21 *A priori*, les intérêts pour la production des savoirs halieutiques par un seul et même objet, le DCP, divergent : les pêcheurs veulent capturer le poisson, et les halieutes veulent le connaître. Mais comme l'affirme l'un des leurs, les halieutes ont aussi la volonté d'influencer et d'agir sur les moyens et les manières dont les pêcheurs procèdent à l'exploitation de la ressource thonière. Les données produites par un DCP sont donc intéressantes pour la production de savoirs halieutiques qui intéressent les pêcheurs, les halieutes ainsi que les gestionnaires et régulateurs de la ressource thonière.
- 22 Aujourd'hui, via l'observatoire thonier¹⁹, l'IRD a pour mission le suivi de la ressource halieutique thonière et tropicale encadré par une relation contractuelle et une convention de collecte de données signée avec la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère français de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), dans le cadre du programme national pluriannuel de collecte des données de la pêche financée par l'Union européenne (UE). Les connaissances issues du développement technologique et du traitement des données fournies par les dispositifs de concentration de poissons ont vocation, dans un horizon qui reste incertain, à appuyer une régulation des « stocks » de poissons et à assurer une gestion durable de la pêcherie :
- Encore une fois, ce ne sont pas les pêcheurs qui cherchent à développer la technologie pour distinguer et discriminer les espèces sous les DCP. C'est les chercheurs. Parce que nous on veut qu'ils aient la possibilité de se dire : « Là, je ne vais pas pêcher parce qu'il y a du petit albacore ». On veut qu'ils aient des outils pour commencer à pêcher de manière plus raisonnable lorsqu'ils pêchent sous DCP. (Ronan, chercheur halieute).
- 23 Certains acteurs du secteur thonier, halieutes, marins pêcheurs, membres des armements, entreprises de certification, vont encore plus loin dans leurs attentes portant sur le développement de la technologie associée aux DCP dérivants. Cette technologie, d'abord destinée à rendre plus productifs les DCP devrait aujourd'hui permettre un contrôle poussé des informations disponibles sur la ressource pêchée pour « mieux l'exploiter ». Elle apparaît à la fois comme un mal et un remède, une voie de sortie des dommages qu'elle aurait elle-même causés. En devenant productive à l'excès elle impacte directement la « durabilité » de l'exploitation à laquelle ces dispositifs participent.

- 24 En ce sens, les DCP font aussi l'objet de réflexions et de choix stratégiques de la part des entreprises de pêche. Elles les fournissent aux marins sous certaines conditions en appuyant et orientant l'utilisation qu'ils en ont. Elles sont par ailleurs en lien avec les fournisseurs (des radeaux comme des balises) et participent au développement technologique de bouées discriminantes²⁰ engagés auprès des entreprises en « R&D » (« Recherche et Développement »). Les données satellitaires induisent un partage quasi instantané de ce qui se passe en mer entre le patron pêcheur et l'armement, donnant à ce dernier une possibilité de regard sur les stratégies de pêche et le choix des coups de pêche. Ces informations, qui peuvent donc être traitées et analysées conjointement en mer et à terre, représentent un enjeu de taille dans la mesure où elles constituent un des points de départ de l'activité économique.
- 25 Les armateurs sont également attentifs à l'image que l'usage des DCP dérivants donnent de la pêcherie au grand public et, de ce fait, aux consommateurs. La vigilance accordée à la dimension marketing des DCP dérivants fait d'ailleurs fleurir depuis quelques années les mentions « *FAD free* », label mentionnant en anglais la pratique d'une pêche faite sans l'usage de DCP, sur plusieurs boîtes de conserve trouvées en supermarchés.
- 26 Si les différents éléments du DCP sont acheminés pour être assemblés et confectionnés sur les quais du port de pêche d'Abidjan et à bord des navires, ils font l'objet d'autres attentions qui vont bien au-delà de ces seuls lieux d'activité. L'analyse sociotechnique des DCP conduit alors à l'ethnographie des organisations internationales de gestion des pêches. En ces lieux, le DCP est également support de discours et de représentations. Les acteurs engagés dans ces organisations décident – ou non – des réglementations à son égard qui participent à en définir les normes esthétiques et les règles d'usage. Ces dernières sont en retour admises, détournées ou réappropriées par les marins, les armateurs, les entreprises de recherche et développement et les entreprises de consignation.

Le débat au sein de la commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

- 27 Les DCP et le débat qui entoure leur utilisation cristallisent différentes stratégies au sein d'instances internationales. La plupart des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) ont pour but de proposer, à un niveau supra-étatique, des règles de gestion des espèces thonières. Elles ont le pouvoir de fixer des limites de captures et d'effort de pêche, de définir des mesures techniques et de contrôler l'application des obligations. Elles réunissent différents pays membres concernés (états côtiers et états ayant des flottilles de pêche) par l'exploitation des ressources marines sur une zone déterminée. Sont aussi présents les experts scientifiques, les organisations de producteurs (OP) et les membres d'ONG environnementales. Le débat y est dès lors le fait d'une dynamique de confinement dans la mesure où il évolue dans un milieu social restreint, mobilisant une poignée de personnes toutes membres des ORGP, connaisseuses ou apprenties des thons tropicaux à proprement parler, des espèces thonières dans leur diversité ou des enjeux maritimes. Parmi ces ORGP se trouve la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique dont le sigle anglais est l'ICCAT, créée en 1966 sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture²¹.

28 L'ethnographie menée depuis 2014 au sein de l'instance internationale de l'ICCAT, permet tout d'abord d'analyser les représentations que les acteurs membres de la convention de l'ICCAT ont des DCP. Les circonstances dans lesquelles l'utilisation de ces dispositifs sociotechniques sont devenus sujet de débat au sein de l'ICCAT sont directement liées aux concurrences entre États dans l'accès aux ressources thonières tropicales. Seront ensuite décrites les représentations des divers participants, acteurs de cette convention internationale, à l'égard des DCP. Chacun d'eux entretient avec l'objet un rapport particulier et engage des stratégies qui lui sont propres, donnant aux DCP un visage à plusieurs facettes. Nous comprendrons ainsi comment chacun des acteurs se situe aujourd'hui dans le débat lié à l'utilisation de ces objets controversés. Néanmoins, devant les difficultés à réguler cet objet DCP, dont le statut s'avère parfois ambigu, les décisions ne portent pas sur l'interdiction de son usage, mais sur sa seule limitation. Les débats se concentrent sur les modalités d'utilisation des DCP, reléguant au second plan les considérations tant économiques, environnementales, politiques et sociales qu'ils sous-tendent.

L'opposition aux DCP, fruit d'une concurrence entre États pour l'accès aux ressources thonières tropicales

29 C'est lors de la réunion de la Commission de 1990 que les prémises des enjeux sur les DCP dérivants, alors désignés comme « objets flottants agrégatifs » ou « radeaux agrégatifs artificiels », ont été exposés au sein de l'ICCAT par l'intervention du délégué du Japon soucieux de l'augmentation massive des captures réalisées ces dix dernières années²² sur le listao (*Katsuwonus pelamis*). Le terme de DCP, quant à lui, est pour la première fois cité dans un rapport de l'ICCAT en 1995, là encore sur intervention du délégué du Japon qui incrimine l'activité de pêche à la senne. Selon lui, l'usage des DCP dérivants par les senneurs ont un effet néfaste en termes de rendement par recrue²³ et sur le potentiel de frai²⁴ de plusieurs espèces thonières. Les délégués de l'Espagne et de la France, pays impliqués dans la pêche à la senne, lui renvoient la balle. Ils font l'état d'une flotte de navires palangriers²⁵, en pleine expansion, d'origine majoritairement asiatique, bien que non uniquement japonaise, qui capturent du thon obèse (*Thunnus obesus*) et du listao en quantité. Les délégués maintiennent ces positions, et s'accusent respectivement de participer à la dégradation de l'état de ces espèces. Dès lors, ils demandent au Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)²⁶, l'organe scientifique de l'ICCAT, d'étudier l'impact lié à l'emploi de ces dispositifs sur la biologie des espèces thonières.

Se pose le problème des prises d'espèces non ciblées, des échouages dans les barrières de corail... mais dans le fond, si la question des DCP est mise sur la table c'est que certains veulent que les industriels disparaissent. D'autres techniques exercent des dommages sur l'environnement aussi graves, mais on cible la technique de la senne. C'est une lutte entre parties et art de pêche. Il n'y a pas autre chose derrière ! (Un membre espagnol de la délégation européenne, Madrid).

30 Après avoir mis au jour les problématiques des DCP au sein de l'espace décisionnel de l'ICCAT, les délégués nationaux vont entreprendre de longues discussions, se prolongeant durant plusieurs années, pour tenter d'encadrer, de moduler et de réglementer cet objet qu'ils n'ont jamais rencontré. Le DCP est devenu, quasiment à lui seul, la principale cause expliquant le déclin des thons tropicaux. En vertu de l'accès à

la ressource thonière, la dimension technique revêt une importance toute particulière et contribue à définir le devenir de l'utilisation des DCP.

- 31 Au départ, le débat sur l'utilisation des DCP fait donc se rencontrer les représentants de l'Union européenne (dont l'Espagne et la France) et ceux du Japon, principaux acteurs respectivement impliqués dans la pêche à la senne et à la palangre. Plus que l'usage d'un outil de pêche, chacun défend toute une économie associée à la capture de ces thons tropicaux. L'analogie entre pêche à la senne, utilisation des DCP dérivants et pays européens, d'un côté, et pêche à la palangre et pays asiatique de l'autre, est suffisamment aisée à établir pour que cela permette aux représentants des États membres de l'ICCAT de transposer le débat de la concurrence dans l'accès aux ressources vers la condamnation de certains procédés de pêche. Ce déplacement du problème vers les modalités d'usage des DCP ont suffi à affaiblir durablement les pays exerçant la pêche à la senne.
- 32 C'est en 2018 que l'opposition des Japonais à l'utilisation des DCP est soutenue, mais avec une position plus modérée, par celle des pays côtiers impliqués dans cette pêcherie soucieux de voir des quantités de thons de plus en plus importantes prélevées dans leurs eaux²⁷. Lors de la réunion de la Commission ces derniers réaffirment l'importance de cibler l'objectif de *rendement maximum durable*²⁸ de manière à pouvoir bénéficier sur le temps long des retombées économiques liées aux industries étrangères de pêche implantées dans la zone de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà de ces grands blocs d'alliance et de mésalliance interétatique, se pose la question de la représentation façonnée sur les DCP par les diverses catégories d'acteurs membres de l'ICCAT. Nous allons voir qu'au travers des débats sur l'utilisation des DCP transparaissent des enjeux complexes, variant en fonction des intérêts des acteurs combinant des implications économiques, environnementales, sociales, techniques ou politiques (Akrich, 1989).

Une gouvernance des DCP issue des représentations plurielles des acteurs de l'ICCAT

- 33 Les diverses catégories d'acteurs membres de l'ICCAT (les scientifiques, les porte-paroles du secteur professionnel, des membres d'ONG et des fonctionnaires nationaux) se rencontrent au sein des réunions internationales, et participent à faire des DCP un outil singulier. Si les représentants étatiques débattent de l'utilisation des DCP ils participent aussi à dessiner les représentations des DCP au sein de l'ICCAT et tentent d'encadrer juridiquement les conditions de leurs utilisations futures. Considérons ici successivement les positionnements de chacun de ces acteurs vis-à-vis de ces objets sociotechniques, en prenant en exemple les membres de la délégation française.
- 34 Pour certains scientifiques français de l'ICCAT tout d'abord, leur implication dans les débats sur les DCP repose sur une certaine ambiguïté. Ils produisent des rapports, conseillent les pouvoirs publics, et assurent une circulation des savoirs entre la sphère académique et politique conformément à ce qui est appelé le « modèle linéaire »²⁹ (Roqueplo, 1997 ; Miller, 2004 ; Dahan & Guillemot, 2015). La figure du scientifique est « engagée dans les débats, communique et doit convaincre, ses pairs et même souvent au-delà »³⁰. Mais ses activités se trouvent parfois en décalage avec les attentes de la recherche académique, notamment en ce qui concerne les exigences de publications à *impact factor*. L'une des caractéristiques de ces scientifiques est qu'ils incarnent la figure de l'expert, tout en étant porteurs d'une science légitimée par la prise de décision. Les

experts se mobilisent autour d'éléments d'incertitudes liés à la difficulté à établir un diagnostic exhaustif de l'effet des objets flottants sur le plan biologique et environnemental. Chacun tente de faire entendre son point de vue. Si des divergences d'interprétations concernant l'effet des DCP sur les stocks de thonidés existent, selon un expert halieute « *le DCP n'est pas mauvais en tant que tel, tout dépend de son utilisation* ». Celui-ci devrait, selon lui, être encadré au travers d'une limitation du nombre déployés, d'un numéro d'identification ou d'un suivi des trajectoires.

35 Ensuite, parmi les porte-paroles du secteur professionnel de la pêche thonière tropicale française à la senne appartenant aux Organisations de Producteurs, certains membres usent d'une double compétence pour faire des DCP des outils de pêche sujets à moins de controverse. Pour ces porte-paroles du secteur professionnel la question des DCP est directement liée à la concurrence qui s'établit au sein de la filière industrielle, en particulier entre les secteurs professionnels français et espagnols. Durant ces réunions, et en parallèle des sessions officielles, ils communiquent, de manière informelle, avec leurs représentants étatiques ou lors de *side events* sur la réalité du terrain, fournissent des données empiriques et apportent aux décideurs de la matière argumentative pour alimenter les discussions sur l'utilisation des DCP. Pour rendre compte de leur contribution à la protection de l'environnement, ces acteurs communiquent sur les actions réalisées pour améliorer la durabilité de la pêcherie (par exemple, la mise en œuvre de traînes non maillantes sous les DCP et la biodégradabilité des objets flottants, comme décrit en première partie). La technicisation de ces objets et leur amélioration restent néanmoins des sujets non débattus au sein de l'ICCAT. D'une part ces améliorations sont l'objet de concurrence entre les armements de pêche, d'autre part, elles mettraient en lumière une meilleure sélectivité et un potentiel accroissement de l'effort de pêche issu du perfectionnement de ces objets. Ce qui est en revanche certain pour ces acteurs, c'est que les DCP sont totalement intégrés à la pratique de pêche actuelle.

36 Le troisième acteur présent au sein de ces ORGP représente les membres des ONG. Ceux-ci n'interviennent qu'en tant qu'observateurs de l'ICCAT, ils ne sont pas rattachés à la délégation d'un État. Leur prise de parole est soumise aux mêmes règles que celle des porte-paroles du secteur professionnel. Ces structures non gouvernementales déploient des projets au niveau international ou disposent d'un bureau dédié à cette échelle de gouvernance. Leurs membres ont pour la plupart également reçu une formation en sciences halieutiques. Actuellement, seules trois ONG internationales (*Pew, Oceana et Shark trust*) s'impliquent sur la question des DCP au sein de l'ICCAT. Plus que l'objet DCP en tant que tel, ils dénoncent ses conséquences néfastes sur l'environnement, les thonidés ou les espèces emblématiques (tortues, requins et baleines notamment). S'appuyant sur les données produites par le SCRS, un diffusé par *Pew* déclarait en 2017, en amont de la Commission de l'ICCAT à Marrakech :

l'utilisation des DCP, constitue le principal facteur de la surpêche et de la raréfaction de certains thons tropicaux. Le SCRS a émis les mêmes mises en garde lors de la publication de ses recommandations de gestion du thon obèse et du thon albacore en 2017. Au moins deux stocks de thon tropical de l'Atlantique (le thon obèse et l'albacore) ont fait l'objet d'une surpêche ou sont devenus des espèces surexploitées ces dernières années³¹.

37 L'implication des ONG *Oceana* et *Shark Trust* dans la dénonciation des captures d'espèces emblématiques par les DCP, notamment des tortues et requins, est au cœur de leur implication. Aux côtés des enjeux d'exploitation des ressources thonières, sujet

monopolisant les discussions de l'ICCAT, les ONG tentent de proposer une vision de la durabilité plus holistique afin d'envisager plus généralement les effets connexes générés par les DCP sur le milieu maritime.

- 38 Enfin, sont présents les représentants des administrations nationales. Ceux-ci sont pris dans des enjeux géopolitiques et de défense des intérêts nationaux, modulés par les différences de bords politiques. Ils sont formés à représenter des valeurs et des positions qui dépassent les seuls individus (Abélès, 2000). Au sein de la délégation européenne, ce sont souvent les seuls à ne pas avoir de formation en science halieutique. Selon l'un des chargés de mission de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), en charge des négociations sur la gestion des DCP à l'ICCAT : « *On pensait que ça allait être très simple, parce que ça tombait sous le sens. Ça a été plus compliqué que prévu. On s'est heurté à l'opposition de certains pays qui ont développé des modèles de productions plus axés que nous sur l'utilisation des DCP* ». Par son intervention, ce fonctionnaire, acteur des négociations sur les DCP, énonce tacitement la proximité entre la position de l'État français et celles des acteurs de la production sur la question des DCP. Si les arguments des membres des armements industriels sont certes structurants quant à la position que l'État décidera d'adopter, ils ne sont pas à eux seuls déterminants. La position de l'administration française sur les DCP apparaît être une synthèse des avis d'experts, des porte-paroles du secteur professionnel et des membres d'ONG environnementalistes. Cela étant, selon une chargée de mission de la DPMA qui lui succèdera, « *la cohérence entre la position des armements et celle de la position française apporte plus de force dans les négociations* ». La position que l'administration parviendra à soutenir à propos des DCP est surtout dépendante de leur habileté à faire accepter des mesures plus ou moins ambitieuses aussi bien aux représentants d'États, qu'auprès du secteur professionnel de la pêche.
- 39 D'objet informatif permettant de produire de la donnée localisée, à objet de concurrence dans l'accès aux ressources thonières, en passant par objet *medias* permettant d'alerter sur l'état de l'environnement, le DCP est mobilisé à de multiples fins. Sa gouvernance est issue des intérêts enchâssés des acteurs. L'objet DCP est ici une illustration d'un objet sociotechnique au sens où il « incorpore dans sa définition même une certaine description du monde social, naturel, économique dans lequel il est appelé à fonctionner » (Akrich, 1989, p. 33). Chacun des acteurs emprunte d'ailleurs, en fonction des circonstances, aux différents registres et argumentaires présentés rendant compte des relations complexes et constamment négociées qu'ils entretiennent avec les DCP. Pour autant son usage est obscurci par l'image négative qu'il renvoie. Le DCP lui-même, du fait des enjeux qu'il incarne, menace alors de changer de catégorie d'usage. D'outil d'aide à la pêche, considéré accessoire, il est le support de toutes les attentions au point d'être parfois considéré comme un engin de pêche à proprement parler. Ce glissement sémantique n'est pas anodin. À être considéré comme un engin de pêche le DCP s'érige comme l'un des principaux outil permettant l'action de capture. Dans le cas présent, le DCP en leurrant le poisson prendrait-il le pas sur l'opération permise par la senne, engin permettant d'encercler et de capturer les poissons ? La dislocation existante entre les lieux où sont déployés les DCP, ceux où ils sont discutés, et l'écart de connaissance entre les acteurs favorise ces dérives conceptuelles en rendant inabordables certains sujets techniques au profit d'une approche plus consensuelle des principes d'exploitation des ressources naturelles. La difficulté à se faire une idée de

l'organisation globale du système DCP de la part d'un grand nombre des membres des ORGP rend éminemment complexe la prise de décision.

Un débat qui évolue et se restreint à la question de la limitation des DCP

- 40 Entre les premières alertes sur l'usage des DCP en 1990, et la première décision d'en limiter le développement en 2015, s'est opéré un repositionnement des acteurs sur la question des DCP.
- 41 Si depuis les années 2000, il devient difficile de prendre ouvertement parti pour la défense des DCP dérivants, il règne toutefois, au sein de l'ICCAT, une évidence qui consiste à penser qu'ils ne peuvent pas être interdits. Lors de la réunion de la Commission de 2015, les propos de l'un des représentants de l'Union européenne appuyaient cette idée : « *L'interdiction du filet maillant dérivant a servi d'exemple à l'ensemble du monde de la pêche. On a constaté que ça avait été une hérésie d'interdire totalement l'utilisation d'une technique* »³². Ces propos sont partagés par l'un des experts scientifiques de l'ICCAT soutenant l'idée suivante : « *Une technique n'est pas condamnable en soit, c'est plutôt son utilisation qui doit être encadrée* ». Autant d'arguments qui viennent conforter le discours tenu par l'un des fonctionnaires de l'administration française³³, pays impliqué dans l'activité de pêche à la senne, et pour qui « *les DCP sont devenus constitutifs du fonctionnement économique de la pêcherie* ». En se positionnant ainsi, ces acteurs ont décidé que le DCP était un élément du système de pêche actuel (Reyes, 2020). Cela n'a pas été sans susciter la réaction des ONG environnementalistes internationales, et notamment du représentant de l'ONG Pew qui, à l'issue de la réunion de la Commission de 2017, avait montré sa déception quant au manque de mesure visant à améliorer l'état des stocks des thons tropicaux et de décisions fermes sur la régulation des DCP. Il avait publiquement pris la parole pour annoncer « *Le plan de reconstitution n'a pas été adopté, et nous le regrettons. Sachez, que nous ne manquerons pas d'annoncer notre mécontentement de manière publique* ». Cette annonce n'avait pas laissé indifférente une partie des délégations de l'ICCAT. Pour l'un des fonctionnaires européens, ouvrir le débat au plus grand nombre risquait de menacer la crédibilité de l'ICCAT sur la scène publique. Toutefois, l'affaire ne fût pas ébruitée en dehors du milieu très restreint du monde de la pêche, et ne bascula pas vers ce que Cyril Lemieux (2007) décrit comme une « *crise institutionnelle* »³⁴.
- 42 En levant la possibilité d'une interdiction de cet objet, le débat autour des DCP n'existe plus dans sa forme initiale. Il n'est plus question de remettre en cause l'existence même de cet objet, mais d'agir au niveau de sa limitation. Le débat devient latent. Les acteurs se constituent ici davantage comme un groupe de pairs où l'interconnaissance et les relations de socialisation prennent le dessus sur les joutes oratoires (Lequesne, 2001). A la manière de Simmel (1992), le conflit peut ici être considéré dans sa dimension socialisatrice. Il accompagne et contribue à fonder le groupe. Plus qu'un espace d'affrontements et d'expressions des différends, c'est un espace de socialisation entre les membres de l'ICCAT. Le débat a donc évolué et l'on constate un resserrement autour de discours partagés, qui font aujourd'hui consensus sur la régulation du dispositif. En 2015, un consensus entre les délégations de l'ICCAT est trouvé pour interdire l'utilisation de plus de 500 DCP par navires. En 2018, puis en 2021, cette mesure est encore renforcée. Actuellement, un navire ne peut pas mettre à l'eau plus de 300 DCP³⁵.

L'enjeu n'est plus de statuer temporairement sur cet objet, mais de laisser cette technologie exister, sans avoir eu à débattre véritablement les modèles sociaux et environnementaux qui engagent notre monde contemporain. Les DCP sont alors vus comme des objets permettant d'obtenir une idée plus précise des ressources disponibles, de contrôler les rendements et potentiellement d'améliorer la durabilité de la pêche.

- 43 Cependant l'incertitude à propos de l'évolution des stocks de thonidés conduit jusqu'à présent à ce que le nombre de DCP autorisés par navire de pêche à la senne soit, selon plusieurs experts de l'ICCAT, « *défini à l'aveugle* ». Suite à la pression des ONG, les politiques ont dû prendre une décision sur la valeur de ce nombre de DCP. Celle-ci s'est notamment fondée sur les informations transmises par les porte-paroles du secteur des pêches. Selon l'un d'entre eux, un marqueur seuil existe ; le déploiement de plus de 350 DCP par navire nécessite l'affrètement d'un navire supplémentaire spécifiquement dédié à la gestion de ces objets flottants et dérivants. L'enjeu est, selon l'une des administratrices de l'Union européenne de trouver le « *nombre magique* », à savoir un seuil maximum de DCP mis à l'eau par navire. Des attentes se cristallisent aujourd'hui envers les acteurs politiques et scientifiques pour affiner la prise de décision sur les DCP, les données scientifiques ne permettant pas, pour l'heure, de répondre à cette question.

Conclusion

- 44 En s'exposant à une réflexion commune sur les DCP et leur usage grandissant, chacun des acteurs a tour à tour produit sa propre analyse sur ces objets, co-définissant techniquement et socialement leur apparence et leur usage. À raison d'une implication collective des acteurs, les DCP ont donc acquis un nouveau visage. En révélant leur caractère foncièrement évolutif et leur capacité à intégrer l'expérience des acteurs dans le processus de conception du système technique lui-même, les DCP dérivants sont enchâssés dans des représentations multiples. Ils sont conçus conjointement par les armateurs, les entreprises de consignment, les marins, les représentants du secteur des pêches, les halieutes, les fonctionnaires d'État et les membres d'ONG qui les fabriquent et les utilisent pour certains, les étudient et les régulent pour d'autres. Bien qu'intégré à l'action de pêche, l'objet DCP ne fait pas l'unanimité auprès des marins qui les déploient en mer. L'utilisation des DCP s'est assortie d'une transformation de leur métier passant, selon leurs mots, d'une activité de « chasse » à une activité de « cueillette ». Afin de revenir à un mode de capture où les marins seraient « acteurs » de l'activité qu'ils mettent en œuvre, et rester concurrentiel sur le marché des produits de thon, les porte-paroles du secteur français, arguent de vouloir limiter l'utilisation des DCP. Les DCP, par les données qu'ils génèrent, mettent à disposition des informations relatives à la biologie et les déplacements des thonidés utiles aux armements et à la connaissance scientifique. Pour les scientifiques, l'objet DCP n'est pas mauvais en soit, mais son usage mérite d'être régulé. Quant aux représentants des ONG, soucieux des enjeux de conservation, ils aspirent à ce que l'ICCAT œuvre pour la restauration d'un océan rempli de poissons (et pas seulement des thons). Leur engagement dans le débat vise à réduire les activités humaines sur le milieu et rendre compte des déséquilibres, des pollutions et dommages générés par les objets flottants artificiels sur l'environnement.

- 45 Au gré des situations et des représentations portées par les acteurs, les DCP ont changé de statut. Au début de leur utilisation dans les années 1980, les DCP ne font pas l'objet de débat. Ils évoluent, en ce sens, dans une relative autonomie. Une situation qui ne durera qu'un temps. Les DCP sont incriminés pour la première fois à l'ICCAT dans les années 1990, puis régulés pour la première fois 25 ans plus tard, en 2015, lorsque l'ensemble des parties contractantes à la Convention de l'ICCAT est parvenu à un consensus sur leur utilisation à venir. Les décideurs de l'ICCAT ont calibré la notion d'exploitation pour répondre à la demande du marché, et ils l'ont fait à un seuil qui empêche a priori l'effondrement total des stocks pour assurer la survie du commerce en produits de la mer (Telesca, 2015). La durabilité y est synonyme d'exploitation n'affectant pas la reproduction de l'espèce, sans qu'il soit nécessaire d'interdire à l'homme l'utilisation d'une technique quelle qu'elle soit.
- 46 Parallèlement, l'émulation des connaissances relatives à ces objets semblent avoir fait émerger plusieurs avantages quant à leur utilisation. Si la confrontation entre les pêches de palangre et de senne persiste, pour la majorité des acteurs de l'ICCAT l'objectif est surtout de parvenir à contenir le développement effréné de ces objets. Un renversement de paradigme s'opère alors dans les représentations des acteurs de l'arène thonière : l'amélioration technique et un meilleur contrôle des DCP permettrait-il d'atteindre une exploitation raisonnée des ressources thonières et d'améliorer la durabilité de la pêche thonière tropicale ? Pour le moment rien n'est sûr. Rendre « raisonnable » l'emploi des DCP pour les membres de l'ICCAT revient à limiter leur utilisation, quantitativement et au cours du temps. Après s'être « attaché » à ces objets, l'idée est d'apprendre à s'en défaire quelque peu. Autrement dit, de restreindre les utilisateurs de son utilisation. L'exigence de performance a eu pour conséquence une répartition progressive des champs d'activité humaine. Tandis que leur régulation s'élabore au sein de grandes instances internationales, les seuls à avoir un usage direct de ces outils sont bel et bien les marins et les différents opérateurs de la pêche évoqués en première partie de cet article. Le dispositif incorpore ainsi dans son dessein une certaine définition des rôles des acteurs et de leur implication dans l'activité de pêche. Aux marins, l'extraction des ressources naturelles et leur acheminement à terre ; aux acteurs des ORGP le contrôle, la régulation et le maintien de ces ressources pour son exploitation sur le temps long ; une différenciation primaire inscrite dans l'organisation même de l'action de pêche - fondé sur une séparation entre extraction et régulation.
- 47 *In fine*, les acteurs de l'arène thonière inscrivent les DCP dérivants dans une certaine définition de l'environnement social, technique, économique, juridique dans lequel ils sont appelés à fonctionner. Comprendre les problématiques relatives aux DCP dérivants suppose nécessairement de fournir une description de l'objet, de son environnement biophysique et des relations multiples que les humains, d'horizons divers, entretiennent avec lui. En cela, ce dispositif, comme n'importe quelle technique, peut se comprendre comme la matérialisation et l'objectivation d'une organisation sociale (Mumford, 1973). Le contrôle de leur utilisation vise à éviter l'instauration d'un système de pêche marqué par la prééminence d'une seule forme de médiation entre les hommes eux-mêmes et leur environnement, la médiation technique.

BIBLIOGRAPHIE

- Abèles, M. (2000). *Un ethnologue à l'Assemblée*. Paris : Edition Odile Jacob.
- Agamben, G. (2014, première parution 2006). *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris : Rivages poche Petite Bibliothèque.
- Airaud, M. (2021). Rencontre entre thons tropicaux et marins-pêcheurs autour des Dispositifs de Concentration de Poissons. *Journées d'études Les plans magistraux et leurs challengers non-humains*, visioconférence.
- Akrich, M. (1989). La construction d'un système socio-technique : esquisse pour une anthropologie des techniques. *Anthropologie et sociétés*, 13(2), 31-54.
- Akrich, M. (1994). Comment sortir de la dichotomie technique/société : présentation des diverses sociologies de la technique. Dans B. Latour & P. Lemonnier (éd.). *De la préhistoire aux missiles balistiques : l'intelligence sociale des techniques* (pp. 105-131). Paris : La Découverte.
- Akrich, M. (2006). La description des objets techniques. Dans M. Akrich, M. Callon & B. Latour (dir.). *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Paris : Presses des Mines.
- Artaud, H. (2020). Piéger la rencontre, L'art du leurre. *Revue Billebaude*, (16), 48-54.
- Benvegny, N. (Sciences Po). En Terres inconnues avec Nicolas Benvegny. Archives de la communication, URL : <https://www.sciencespo.fr/ecole-management-innovation/fr/archives/en-terres-inconnues-avec-nicolas-benvegny.html>, consulté le 10 mai 2021.
- Callon, M. (1986). Élément pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*, 36, 169-208.
- Dagorn, L., Holland, K., Puente, E., Taquet, M., Ramos, A., Brault, P., Nottestad, L., Georgakarakos, S., Deneubourg, J.L., Aumeeruddy, R., Josse, E. & Dalen, J. (2006). *FADIO (Fish aggregating devices as instrumented observatories of pelagic ecosystems) : a European Union founded project on development of new observational instruments and the behavior of fish around drifting FADs*. Pohnpei: WCPFC, 3 p. Scientific Committee: Regular Session WCPFC, 2., Manila (PHL), 2006/08/7-18.
- Dahan, A. & Guillemot, H. (2015). Les relations entre science et politique dans le régime climatique : à la recherche d'un nouveau modèle d'expertise ? *Natures Sciences Sociétés*, 3(Supp. 3), 6-18. <https://doi.org/10.1051/nss/2015014>
- Gille, B. (1978). *Histoire des techniques*. Paris : Gallimard, La Pléiade.
- Imzilen, T. Lett, C. Chassot, E. & Kaplan, D. (2021). Spatial management can significantly reduce dFAD beachings in Indian and Atlantic Ocean tropical tuna purse seine fisheries. *Biological Conservation*, 254(October 2019). <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2020.108939>
- Imzilen, T. Chassot, E. Barde, J. Demarq, H. Maufroy, A. Roa-Pascuali, L. Ternon, J-F & Lett, C. (2019). Fish aggregating devices drift like oceanographic drifters in the near-surface currents of the Atlantic and Indian Oceans. *Progress In Oceanography*, 171, 108-127. <https://doi.org/10.1016/j.pocean.2018.11.007>
- Inconnu. (Ifremer) *Les sennes tournantes et coulissantes, Le monde de la pêche*, URL : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins/Sennes>, consulté le 7 mai 2021.

- Lemieux, C. (2007). À quoi sert l'analyse des controverses ? *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1(1), 191-212.
- Lemonnier, P. (1996). Et pourtant ça vole ! L'ethnologie des techniques et les objets industriels. *Ethnologie française*, 26(1), 17-31.
- Lequesne, C. (2002). Pêcheurs de thon et norme européenne. *Critique internationale*, 2(2), 54-62. <https://doi.org/10.3917/cii.015.0054>
- Lequesne, C. (2001). *L'Europe bleue. À quoi sert une politique communautaire de la pêche ?* Paris : Presses de Sciences Po.
- Marsac, F., Fonteneau, A. & Michaud, P. (2014). *L'or bleu des Seychelles. Histoire de la pêche industrielle au thon dans l'océan Indien*. Marseille : IRD Editions.
- Moreno, G., Dagorn, L., Capello, M., Lopez, J., Filmlalter, J., Forget, F., Sancristobal, I. & Holland, K. (2016). Fish aggregating devices (FADs) as scientific platforms. *Fisheries Research*, 178, 122-129. <https://doi.org/10.1016/j.fishres.2015.09.021>
- Mumford, L. (1973). *Le mythe de la machine. La technologie et le développement humain* (tome 1). Paris : Fayard.
- Olivier de Sardan, J. P., (1993), Le développement local comme champ politique local. *Bulletin de l'APAD*, (6), URL : <http://journals.openedition.org/apad/2473>, consulté le 22 décembre 2019].
- Reyes, N. (2017). *À l'aune des politiques internationales et européennes. Pratiques des pêcheurs méditerranéens et systèmes de gestion communautaire. Catalogne - Occitanie - Sicile*. Thèse de Doctorat en anthropologie, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.
- Reyes, N. (2020). Oppositions et alliances au sein de l'Union européenne. La pêche thonière tropicale en friction. *Colloque d'Hommage à A.Geistdoerfer « Aliette Geistdoerfer : parcours pluriels d'une anthropologue »*. Paris.
- Roqueplo, P. (1997). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris : Éditions de l'Inra.
- Simmel, G. (1992). *Le conflit*. Paris : Circé.
- Star, S.L. (2010). Ceci n'est pas un objet-frontière ! Réflexions sur l'origine d'un concept. *Revue d'anthropologie des connaissances*. 4(1), 18-35.
- Taquet, M. (2004). *Le comportement agrégatif de la dorade coryphène autour des objets flottants*, Thèse de doctorat en Océanologie biologique, Université Paris 6.
- Telesca, J. (2015). Consensus for Whom? Gaming the Market for Atlantic Bluefin Tuna through the Empire of Bureaucracy. *The Cambridge Journal of Anthropology*, 33(1), 49-64.

ANNEXES

Glossaire

BIOFAD : contraction de DCP (FAD en anglais) biodégradable

CECOFAD : *Catch, Effort, and eCOsystem impacts of FAD-fishing* (projet)

DCP : Dispositif de Concentration de Poissons

DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

FADIO : *Fish Aggregating Devices as Instrumented Observatories* (projet)

FAO : *Food and Agriculture Organization*

ICCAT : *International Commission of the Conservation of Atlantic Tuna*

ISSF : *International Seafood Sustainability Foundation*

MAA : Ministère français de l'Agriculture et de l'Alimentation

ORGP : Organisation Régionale de Gestion des Pêches

ONG : Organisation Non gouvernementale

SCRS : *Scientific Committee of Research and Statistic*

NOTES

1. Grâce à ce que le monde de la pêche désigne comme des Dispositifs de Concentration Poissons (DCP) ancrés, différents des DCP dérivants qui nous intéressent dans cet article.
2. Les poissons sont appelés pélagiques lorsqu'ils vivent dans la colonne d'eau, c'est-à-dire qu'ils se trouvent entre les eaux de surface et n'entretiennent aucun contact avec le fond. Ils sont souvent de couleur bleu, ce qui implique qu'ils soient parfois désignés sous l'expression de « poissons bleus ». Il est courant de distinguer les « petits pélagiques » tels que les anchois et les sardines, des « grands pélagiques » comprenant notamment les thons et les espadons.
3. Le principe de la pêche à la senne est d'encercler le banc de poissons, à l'aide d'un filet de forme rectangulaire. Les filets utilisés pour la pêche thonière tropicale industrielle mesurent près de 1500 mètres de long, pour une hauteur moyenne de 250 mètres. Après avoir encerclé le banc de poisson, et pour éviter sa fuite par le fond, le filet est fermé par le bas. La poche fermée est ensuite progressivement réduite et remontée en surface pour pouvoir prélever la capture à l'aide d'une épuisette mécanisée et de très grande taille, appelée *salabarde* (Ifremer, consulté le 7 mai 2021).
4. La campagne de pêche est la durée de sortie des bateaux hors du port destinée à l'exercice de la pêche.
5. L'activité thonière tropicale ciblent trois espèces de thons le listao (*Katsuwonus pelamis*), l'albacore (*Thunnus albacares*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*).
6. La zone économique exclusive concerne les eaux sous juridiction des pays riverains.
7. Un coup de pêche sur DCP est caractérisé par la capture non seulement de thonidés de petites tailles, le plus souvent des listao, mais aussi de ce qu'on appelle des « prises accessoires » (« by catch » en anglais). En Atlantique, les prises accessoires concernent un grand nombre d'espèces pélagiques qui s'associent eux aussi sous les DCP mais qui ne sont pas ciblées par la pêcherie : balistes, coryphènes communes, thazard bâtard, auxides, espadons, makaires, voiliers, ravil, comère saumon, comète maquereau, vieilles de bois, carangues, pastenagues, requins soyeux...
8. La collecte des données au sein de la Commission thonière internationale de l'ICCAT a été initiée en 2014. Les réunions de 2020 ayant été suspendues en raison de la pandémie mondiale de COVID-19, celle-ci se poursuivent depuis en visioconférence. Elle s'est faite sur accréditation ministérielle et a nécessité l'autorisation des instances gouvernementales françaises, ainsi que l'accord de la Commission européenne. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche de post-doctorat de Nastassia Reyes sur laquelle s'appuie plus particulièrement la section 2 de l'article. Cette recherche est dédiée à l'analyse de la reconfiguration des rapports de force qui se jouent à l'aune de la raréfaction des ressources marines et de l'institutionnalisation des droits d'accès aux ressources. Elle s'appuie sur une ethnographie multisituée (au sein des organisations

internationales et dans les ports de pêche) et analyse les perceptions des acteurs européens et membres des pays riverains.

9. La collecte des données auprès et avec certains opérateurs du secteur professionnel s'inscrit dans un travail de doctorat en cours de Manon Airaud duquel est tiré la section 1 de l'article. Un des objectifs de cette recherche doctorale est de décrire les pratiques autour des DCP et les modalités multiscalaires de leur intégration dans l'exploitation de la ressource thonière. Elle a démarré en janvier 2019 lors d'une campagne de pêche de deux mois en tant qu'observatrice des pêches à bord d'un thonier sennear. Depuis, elle se poursuit dans le Finistère Sud (en particulier dans la région de Concarneau) et à Abidjan (Côte d'Ivoire), premier port de débarquement de la pêche thonière tropicale sur la façade Atlantique Est. Cette collecte a été suspendue entre les mois de mars 2020 et 2021 du fait de la pandémie.

10. J.P Olivier de Sardan définit la notion d'*arène* comme le lieu « où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles » (1993, p. 13). Nous empruntons cette notion en la transférant au contexte social de la pêche thonière française et parlons alors d'« arène thonière française ».

11. Nous utilisons ici ce concept d'*intéressement* au sens défini par Callon, à savoir « l'ensemble des actions par lesquelles une entité s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a défini par sa problématisation » (1986, p. 185).

12. Profils verticaux de température - thermocline -, concentration de chlorophylle, cisaillement.

13. Marine instrument, Satlink ou encore Inmarsat (les navires français embarquent essentiellement des bouées fabriquées par Marine Instrument).

14. On peut nommer le programme BIOFAD, contraction de DCP (FAD en anglais) biodégradable, lancé en août 2017 et porté par l'Azti, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Institut Espagnol Océanographique (IEO), portant sur la conception de DCP « biodégradables » ; le Contrat d'Avenir Thonier DCP ÉCO, mené entre 2010 et 2012 par Orthongel, l'Organisation française des Producteurs de thon congelés et surgelés, qui poursuit depuis quelques années son propre programme de développement en technologie et chimie des matériaux. Le Drezen, filature historique des thoniers sennear tropicaux français implantée au Guilvinec, Finistère Sud, revendique également son travail pro-actif en la matière.

15. Il arrive que certaines balises soient « mises en commun » : les informations sont alors diffusées à plusieurs navires d'une même flottille. Les armements mettent donc parfois en place des stratégies de « flottille » autour de l'usage des DCP.

16. L'équipage continue de veiller aux jumelles en observant la surface de l'eau à la recherche d'autres objets flottants et de bancs libres.

17. La pêche sur bancs libres présente une probabilité non négligeable de « coups nuls », c'est-à-dire des coups de pêche qui ne ramène aucun poisson. Le poisson est plus difficile à capturer car, en mouvement, il est toujours possible qu'il échappe aux mailles du filet.

18. « Pour le moment, les DCP ne sont utilisés que pour la pêche, mais nous considérons qu'ils pourraient aussi répondre aux besoins des scientifiques et des gestionnaires de la pêche ».

19. <https://www.ob7.ird.fr/>

20. Les recherches actuelles pour le développement des bouées portent sur leur faculté, à l'avenir, à discriminer les espèces présentes sous les DCP : il serait ainsi possible de savoir s'il s'agit de listao, d'albacore ou de thon obèse, d'espèces accessoires, voire de distinguer la taille du banc et celle des espèces.

21. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est communément désignée par le sigle de la FAO (*Food and Agriculture Organization*).

22. Depuis 1980, les niveaux de capture de listao juvénile (*Katsuwonus pelamis*) ont nettement augmenté dépassant systématiquement les 100 000 t, soit un niveau de capture ayant, par rapport à 1970, été multiplié par deux. Cette augmentation est alors analysée et présentée au sein

de l'ICCAT en fonction des différentes catégories techniques de pêche. L'implication exclusive dans cette augmentation des captures de pêche à la senne est à ce moment nettement rendue visible.

23. Le rendement par recrue est un concept des sciences biologiques. Dans le domaine des pêches, il concerne le rapport entre l'abondance d'individus d'une espèce et la capture.

24. Le frai correspond à la période de reproduction des poissons.

25. Un navire palangrier est un bateau dédié exclusivement à la pratique d'une technique de pêche, la palangre. La palangre est un engin constitué d'une ligne principale, appelée ligne mer sur laquelle sont fixés plusieurs hameçons à intervalle réguliers.

26. Comité permanent pour la recherche et les statistiques de l'ICCAT. Le SCRS est tenu d'élaborer et de recommander à la Commission des lignes de conduite et des procédures de collecte, compilation et analyse des statistiques halieutiques. Le SCRS réalise également un suivi des espèces thonières et procède aux évaluations des stocks halieutique de l'ICCAT.

27. La pêche à la senne représente 70 % des captures sur l'Atlantique. Les captures réalisées par les pêcheurs à la palangre représentent environ 13 % des prises.

28. Le rendement maximum durable c'est-à-dire la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction.

29. Roqueplo (1997) parle de « modèle linéaire » pour décrire un processus où la science précède à la prise de décision. Pour Dahan et Guillemot ce modèle se déploie de telle sorte que « la science fournit des diagnostics et des faits au politique et le politique s'appuie sur ces connaissances pour développer des solutions » (2015, p. 2).

30. Cf. Site de Science Po « En terres inconnues avec Nicolas Benvegnu », *Archives École de la communication*. <https://www.sciencespo.fr/ecole-management-innovation/fr/archives/en-terres-inconnues-avec-nicolas-benvegnu>

31. Recommandations de l'ONG Pew en vue de la 25^{ème} réunion de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique en ligne sur : <https://www.pewtrusts.org/fr/research-and-analysis/issue-briefs/2017/10/recommendations-to-the-25th-regular-meeting-of-the-iccat> (consulté le 6 janvier 2022).

32. L'interdiction du filet maillant dérivant a concerné les activités de pêches pélagiques, mais notamment celles relatives à la capture du thon rouge. Les conséquences sociales de cette interdiction technique ont été étudié par Lequesne (2002) et Nastassia Reyes (2017).

33. Depuis la mise en place de la politique commune des pêches (PCP), les pays membres de l'Union européenne sont représentés par une seule et même délégation. Lors des réunions des ICCAT, ils n'ont pas la possibilité de prendre individuellement la parole.

34. Cyril Lemieux (2007) parle de « crise institutionnelle » dès lors que le public de la controverse s'élargit au-delà des cercles d'experts assermentés et atteint les profanes et aux non spécialistes, et implique ainsi un large éventail de personne.

35. Recommandation 19-02 de l'ICCAT relative au programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux. La transcription dans le droit français de cette recommandation internationale est accessible sur Internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043131068?r=k4ceRaPZl3>

RÉSUMÉS

Employés comme l'un des moyens privilégiés d'accéder à un important volume de poissons, les Dispositifs de Concentration de Poissons dérivants (DCP), structures flottantes et dérivantes sous lesquelles s'agrègent les espèces pélagiques, géo-localisables à distance et déployées en haute mer par les marins, figurent aujourd'hui au cœur des débats sur l'avenir de la pêche thonière tropicale française. Dans l'objectif de contribuer à mieux cerner les débats autour des DCP, cet article propose de décrire ces objets dans leur dimension sociotechnique, c'est-à-dire leur dimension matérielle et technique mais aussi les relations plurielles qu'ils entretiennent avec leur environnement biophysique et humain. Il retrace tout d'abord les vies multiples d'un DCP, depuis sa fabrication sur les quais du port de pêche d'Abidjan jusqu'aux savoirs qu'ils produisent. Il aborde les modes de régulation des DCP et la façon dont ils s'inscrivent dans des représentations plurielles. Le DCP est un cas d'étude d'un objet qui fait de la technologie une construction éminemment sociale, et dont le statut change en fonction des événements et des circonstances tant économiques, sociales, politiques, environnementales ou juridiques. À partir d'ethnographies menées en différents sites (depuis les ports de pêche jusqu'aux arènes de prises de décisions), cette contribution s'intéresse aux représentations plurielles des acteurs de l'activité thonière tropicale française (scientifiques, porte-paroles du secteur des pêches, marins pêcheurs, représentants d'ONG environnementalistes, fonctionnaires nationaux) qui imprègnent les mécanismes de régulation des DCP dérivants.

Used as one of the preferred means of accessing a large volume of fish, drifting Fish Aggregating Devices (dFAD), floating and drifting structures under which fish are aggregated, geo-tracked at a long distance and deployed in high seas by the fisherman, are now central in debates on the future of the French industrial tuna fishery. With the objective of contributing to a better understanding of these debates around dFADs, this article proposes to describe these objects in their socio-technical dimension, i.e., their material and technical dimensions, but also the plural relationships that they maintain with their biophysical and human environment. It first traces the multiple lives of a dFAD, from its manufacture on the docks of the fishing port of Abidjan to the knowledge it produces. It addresses the modes of regulation of dFADs and the way in which they are embedded in multiple representations. The dFAD is presented as a case study of an object that makes technology an eminently social construct, and whose status changes according to economic, social, political, environmental or legal events and circumstances. Based on ethnographies conducted in different sites (from fishing ports to decision-making bodies), this contribution focuses on the plural representations of the actors of the French tropical tuna industry (scientists, spokespersons of the fisheries sector, fishermen, representatives of environmental NGOs, national civil servants) that influence the regulatory mechanisms of drifting FADs.

Utilizados como uno de los principales medios para acceder a grandes volúmenes de peces, los DCP de deriva (estructuras flotantes y a la deriva bajo los cuales se acumulan los peces, geocalizables a larga distancia y desplegadas en alta mar por los pescadores) están ahora al centro de los debates sobre el futuro de la pesquería francesa de atún tropical. Con el fin de contribuir a una mejor comprensión de los debates en torno a los DCP, este artículo propone describir estos objetos en su dimensión sociotécnica, es decir, su dimensiones materiales y técnicas, incluyendo también las múltiples relaciones que mantienen con su entorno biofísico y humano. Rastrea las múltiples vidas de un DCP, desde su fabricación en los muelles del puerto pesquero de Abiyán hasta el conocimiento que produce. Aborda los modos de regulación de las DCF y el modo en que se inscriben en las representaciones plurales. El DCP se presenta así como un modelo que hace de

la tecnología una construcción eminentemente social, y cuyo estatus cambia en función de los acontecimientos y las circunstancias, ya sean económicas, sociales, políticas, medioambientales o jurídicas. A partir de etnografías realizadas en diferentes sitios (desde los puertos pesqueros hasta los los órganos de decisión), esta contribución se centra en las representaciones plurales de los actores del sector atunero tropical francés (científicos, portavoces del sector pesquero, pescadores, representantes de ONG medioambientales, funcionarios nacionales) que impregnan los mecanismos de regulación de los DCP de deriva.

INDEX

Keywords : sociotechnical object, regulation, knowledge, policy, tropical tuna fishing, Fish Aggregating Device (FAD)

Palabras claves : objeto sociotécnico, regulación, conocimiento, política, pesca del atún tropical, Dispositivo de concentración de peces (DCP)

Mots-clés : objet sociotechnique, réglementation, savoir, politique, pêche thonière tropicale, Dispositif de Concentration de Poissons (DCP)

AUTEURS

NASTASSIA REYES

Anthropologue chercheuse contractuelle à l'UMR SENS, actuellement accueillie au sein de l'UMR Éco-anthropologie, elle analyse les transformations d'accès aux ressources naturelles sous l'influence des discours, des expériences et des pratiques des acteurs. Elle mène une ethnographie multisite (dans les ports de pêche et les organisations internationales) afin de développer une analyse multiscalaire des enjeux environnementaux.

ORCID : <https://orcid.org/0000-0001-5819-5427>

Adresse : IRD, UMR SENS (IRD – CIRAD - Université Paul Valéry - Montpellier 3 - Université Montpellier), Route de Mende, FR-34199 Montpellier Cedex 5 (France) ; UMR Eco-anthropologie, Musée de l'Homme, 1 Place du Trocadéro, FR-75116 Paris (France).

Courriel : [nastassia.reyes\[at\]ird.fr](mailto:nastassia.reyes@ird.fr)

MANON AIRAUD

Doctorante en anthropologie au sein de l'Institut de Recherche pour le Développement, UMR SENS et MARBEC, associée à l'UMR AMURE (UBO), sous la direction de Pierre-Yves Le Meur (anthropologue UMR SENS) et Laurent Dagorn (halieute UMR MARBEC). Sa thèse porte sur l'exercice contemporain du métier de marin pêcheur à bord des thoniers tropicaux industriels et ses transformations, au croisement entre durabilité, récit productiviste et enjeux d'exploitation des ressources thonières.

ORCID : <https://orcid.org/0000-0003-0184-7070>

Adresse : IRD, UMR SENS (IRD – CIRAD - Université Paul Valéry - Montpellier 3 - Université Montpellier), Site St Charles 2, Route de Mende, FR-34199 Montpellier Cedex 5 (France) ; UMR MARBEC (IRD – Iremer – Université de Montpellier – CNRS) Avenue Jean Monnet CS30171, FR-34203 Sète (France)

Courriel : [manon.airaud\[at\]gmail.com](mailto:manon.airaud@gmail.com)